

Rapport public Parcoursup session 2022

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) (28111)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit - (28097)	Jury par défaut	Tous les candidats	160	18433	1590	5878	19	3
Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et Gestion (33526)	Jury par défaut	Tous les candidats	80	18433	1193	5432	19	3
Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Santé des populations (33527)	Jury par défaut	Tous les candidats	550	18433	2387	4380	19	3
Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé	Jury par défaut	Tous les candidats	680	18433	3399	4933	19	3

(PASS) - option Biologie, Physique, Chimie (33532)								
Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sport santé (33534)	Jury par défaut	Tous les candidats	40	18433	518	2749	19	3
Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Math-Physique (33536)	Jury par défaut	Tous les candidats	70	18433	489	1483	19	3
Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Recherche en santé: outils méthodologiques et enjeux pour la société (33537)	Jury par défaut	Tous les candidats	80	18433	1039	3849	19	3
Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Rééducation et Réadaptation (33538)	Jury par défaut	Tous les candidats	100	18433	1165	3888	19	3
Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Métiers du soin et du social (33539)	Jury par défaut	Tous les candidats	100	18433	1674	5152	19	3

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences psychologiques (33540)	Jury par défaut	Tous les candidats	40	18433	259	1104	19	3
---	--------------------	-----------------------	----	-------	-----	------	----	---

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

Eléments de cadrage national:

La réussite dans ce parcours nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Les candidats à l'inscription dans le parcours d'accès spécifique santé doivent :

. Disposer de très bonnes connaissances et compétences scientifiques :

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement,
- capacité d'abstraction, de logique et de modélisation,
- bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues dans les matières scientifiques.

. Disposer de très bonnes compétences en communication :

Ces compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée,
- capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B.

. Disposer de très bonnes connaissances et compétences méthodologiques et comportementales :

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- capacité d'apprentissage : curiosité, capacité organiser et à conduire ses apprentissages,

- capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.

. **Disposer de qualités d'engagement importantes** compte tenu de la difficulté de la PASS et des filières de santé.

. **Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute est essentiel dans toutes les filières ouvrant aux métiers de Santé.**

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit - (28097):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Economie et Gestion (33526):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Santé des populations (33527):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire.

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Biologie, Physique, Chimie (33532):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire renforcement en chimie, physique et Biologie.

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sport santé (33534):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire.

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Math-Physique (33536):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Recherche en santé: outils méthodologiques et enjeux pour la société (33537):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire.

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Rééducation et Réadaptation (33538):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire.

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Métiers du soin et du social (33539):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire.

Université de Paris - Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences psychologiques (33540):

12 ECTS sont dédiés à la mineure disciplinaire.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Préambule

. Le PASS est un portail d'accès, qui conduit donc nécessairement les étudiants à une orientation ou réorientation de fin d'année. Cette orientation se fait soit en filière santé, soit en deuxième année de licence parcours santé, soit en première année de licence, si l'étudiant n'a pas obtenu les 60 ECTS nécessaires à la validation de sa première année de formation.

. Le PASS n'est pas la seule voie d'accès aux filières de santé, et individuellement elle n'est pas forcément celle qui donne plus de chances de réussite.

L'objectif et la responsabilité de la commission PAfcoursup est ainsi d'établir un ordre de classement Parcoursup qui permet de proposer ce portail aux étudiants à haute probabilité de succès à l'année, pour une orientation soit en L2 soit en filière santé, et à contrario de ne pas mettre des étudiants en situation d'échec en PASS, en les guidant vers le système L.AS.

Dans cette démarche de favoriser la réussite et de diminuer le taux d'échec, dans l'esprit de la loi ORE, la commission a mis en place un dispositif dont l'objectif est de classer les étudiants en fonction de la seule probabilité de réussite. Ce dispositif repose sur une analyse statistique dérivée de données réelles de résultat en fin de PASS.

Le classement des candidatures a ainsi été effectué à partir d'une équation dérivée d'un modèle de régression utilisant les facteurs de niveau académique expliquant de façon statistiquement indépendantes le classement à l'examen de fin de première année des études de Santé. Ce classement se fait sans connaître le choix des étudiants pour les différentes mineures disciplinaires proposées par l'UP. C'est donc un classement unique qui est secondairement appliqué automatiquement par la plateforme en fonction des vœux individuels.

Méthodologie

Les coefficients appliqués à chaque discipline retenue ont été estimés par régression multiple, à partir des résultats des étudiants de la promotion précédente. Le score obtenu est une prédiction du résultat aux épreuves classantes (note moyenne ramenée à un barème sur 200).

Le score se compose de la somme de plusieurs composantes :

- La constante s'applique uniformément à tous les étudiants.
- Pour les disciplines retenues suivantes : Mathématiques, Physique Chimie, Sciences de la vie et de la Terre, la moyenne fait référence aux notes de première et terminale disponibles, obtenue dans les spécialités et/ou options retenues. Le positionnement se calcule par rapport au rang du candidat dans sa classe.

En l'absence de note disponible en terminale, les notes de 1ère sont retenues. En l'absence de note disponible sur les années de 1ère et de terminale, le coefficient « note manquante » (déterminé automatiquement par le modèle statistique) est ajouté au score.

- Lorsque les résultats du bac sont disponibles, les notes du bac prévalent sur les notes du bulletin et le positionnement est alors reconstruit
- Les notes du Bac français (écrit et oral) sont utilisées pour tous les étudiants, quelle que soit leur section

Le score est ensuite modulé de la manière suivante :

- Un bonus de 6% est appliqué aux étudiants provenant d'un lycée partenaire avec l'université Paris Cité (Cordées de la réussite,...)
- Un bonus a été appliqué aux étudiants ayant pris la spécialité « Humanité Philosophie ». Ce bonus est variable en fonction de la note obtenue dans cette spécialité. Le choix de donner un bonus à cette formation est lié au fait qu'il ne pouvait entrer dans le modèle de régression multiple car absent des variables explicatives disponibles les années précédentes (nouvelle spécialité).
- Un malus de 6% est appliqué aux étudiants provenant d'une formation de type préparation P0

Un deuxième modèle de régression, incluant le classement des établissements selon les résultats nationaux au baccalauréat, a conduit à un score secondaire. Seuls les candidats ayant un classement par le score secondaire très significativement meilleur que le classement primaire (>1500 places) ont vu ce score repris dans le classement primaire. Les candidats dont le classement est dévalué par ce critère ou avec une plus-value de moins de 1500 places gardent le score primaire.

Au décours de cette procédure, certains dossiers ont été identifiés comme nécessitant une relecture manuelle. Il s'agit en particulier des dossiers sans aucune note remontée dans le fichier paramétrable (bac étrangers, parcours particuliers,...) ou avec un nombre de notes manquantes trop important, rendant le modèle individuellement caduque. Ces dossiers ont été relus par les membres de la commission Parcoursup, et notés sur une échelle à 3 classes de niveau académique général (de A à C). Cette évaluation s'est faite à partir d'éventuelles notes non incluables dans le score, d'appréciations de tuteurs et d'éléments du projet professionnel. Le score des étudiants a ensuite été tiré aléatoirement par tertile.

En fin de procédure, un échantillon aléatoire de dossiers également répartis sur les déciles de classement a fait l'objet d'une évaluation manuelle, au titre de la validation finale de la procédure.

Le score calculé par la procédure ici décrite définit un rang de classement que l'établissement transmet à la plateforme Parcoursup, qui établit secondairement un ordre d'appel.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Conseils pour les choix des spécialités et options dans le secondaire

Les conseils donnés aux futurs candidats au PASS à l'UP concernant le parcours de formation au lycée aux JPO du 29/01/2022 sont les suivants :

Spécialités de classe de première

- 3 spécialités sont à choisir.

- Il est conseillé de privilégier un socle de spécialités scientifique (Mathématique (M), Physique-Chimie (PC) et SVT) avec au minimum 2 spécialités scientifiques sur les 3. En cas de choix d'une spécialité hors M, PC ou SVT, privilégier les spécialités Société/Humanités ou Science de l'Ingénieur

Spécialités et options de classe de terminale

- 3 spécialités sont à conserver parmi celles choisies en classe de première

- Pour les lycéens ayant choisi en première les 3 matières scientifiques M, PC et SVT :

. L'abandon peut se faire indifféremment sur l'une d'entre elles, avec option Math expert (si M maintenue en spécialité) ou Math Complémentaire (Si PC et SVT maintenus en spécialité)

. La combinaison PC SVT option Math complémentaire est celle qui garantit le pré requis d'enseignement le plus complet dans l'optique d'une intégration du PASS

- Pour les lycéens ayant choisi en première 2 des 3 matières scientifiques M, PC et SVT :

. si l'abandon concerne la matière non scientifique, cela rejoint le cas précédent

. si l'abandon concerne une des deux spécialités scientifique, l'enseignement optionnel peut être Math complémentaire ou Math expert en fonction de la spécialité gardée. Attention malgré tout à un Parcours avec en terminale un enseignement scientifique se résumant à Math et Math expert (et donc excluant SVT et PC). Cette combinaison n'empêche en rien un classement Parcoursup suivant les critères retenus, mais prive l'étudiant de formation dans des domaines fortement valorisés en PASS.

Conseils pour les choix de l'option (Mineure disciplinaire)

La note de la mineure disciplinaire est prise en compte pour la validation de l'année (pré-requis), mais n'intervient pas dans le classement pour l'accès aux filières de Santé. Les enseignements et les examens de la mineure n'interviennent qu'une fois les examens écrits de la majeure Santé réalisés.

Le choix de l'option par l'étudiant doit être entendu comme celui de la filière dans laquelle il sera orienté en cas de validation de l'année de PASS pour une deuxième candidature.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes		Les notes de 1ère et/ terminale dans les matières suivantes : Français, Anglais, Enseignement Scientifique, Spécialité scientifique (Mathématiques et/ou SVT et/ou Physique-Chimie), Option scientifique (Mathématiques Complémentaires ou Mathématiques Expertes)	Essentiel
	Mention du bac		Mention au bac (pour les réorientations à bac+n, n> ou = à 1)	Essentiel
	Intitulé du bac		Intitulé du bac si possible	Essentiel
	Spécialités		Spécialités de première et terminale et les options en terminale	Essentiel
	Filières		Filière post bac (pour les réorientations à bac+n, n> ou = à 1)	Essentiel
	Notes du bac		Les notes du bac français (écrit et oral)	Essentiel
	Notes		Les notes du bac session terminale (pour les reorientations à bac+n, n> ou = à 1) incluant SVT – Maths – Physique – Chimie – Anglais	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Etablissement		Etablissement d'origine (établissements partenaires cordées de la réussite, prépas santé en terminale, ...)	Essentiel
	Projet		Projet professionnel	Essentiel
	Fiche		Fiche avenir (incluant la lettre de motivation)	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Christine CLERICI,
Président de l'établissement Université de Paris